



# 11 Autorisation à remplir si vous souhaitez que votre enfant bénéficie de la photo de classe

## mardi 15 octobre

publié le 11/10/2013 - mis à jour le 12/10/2013

Le Foyer Socio Educatif organise la traditionnelle séance des photos de classe **mardi 15 octobre prochain**

Des coupons de demande d'autorisation de prise de vue (PJ), ont été donnés aux élèves il y a quelques semaines, mais certains ne sont pas revenus (6C et 5B en particulier)

**Sans ces autorisations, nous ne pourrons intégrer vos enfants aux photos de classe, et devons leur demander de rester à côté durant la prise de vue**

**Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie**

▶ de la **photo de classe**

et/ou

▶ des **photos d'identité**

merci de **remplir le coupon joint**

et de lui donner , pour qu'il nous le remette

**lundi 14 octobre ou mardi 15 octobre au plus tard**

 [13\\_14\\_GC\\_FSE\\_Coupon\\_Parents\\_Autorisation\\_Photos](#) (PDF de 23.3 ko)

Dans quelques années, ces photos de classe constitueront un souvenir important pour vos enfants, car il y reconnaitront des camarades qu'ils auront perdu de vue. Il serait dommage de les priver de ces souvenirs parce que vous avez omis de remplir un coupon d'autorisation (*autrefois, le droit à l'image n'existait pas et tous les élèves étaient pris en photos, mais la législation concernant la protection de la vie privée a évolué et votre autorisation est maintenant indispensable*)